



Lions Clubs International

DISTRICT MULTIPLE 403

REGLEMENT DU CONCOURS

PREAMBULE

Objectif – Responsabilité – Durée – Prix

Objectif : Promouvoir une saine et franche émulation entre les clubs du District et mesurer les performances des clubs par rapport aux objectifs du Lions clubs international et du District. Tous les clubs du District sont éligibles et automatiquement inscrits au concours.

Responsabilité : Le concours est sous la responsabilité du Gouverneur et de la Commission « Concours du District ».

Durée : Le concours se déroulera du 1^{er} avril du mandat précédent au 31 mars du mandat sous revue. Toutefois il est très important que chaque club continue ses actions jusqu'à la fin du mandat et en collaboration avec l'équipe entrante, ce qui assurera la continuité des actions entreprises.

Les Prix du District : Des prix seront décernés au niveau du District aux trois premiers clubs du classement.

Les Prix du District Multiple : Les clubs classés premiers de chaque District seront sélectionnés pour le concours du District Multiple. Ils seront classés suivant les critères de transmission des rapports (critère 2), de l'effectif (critères 7 et 8) et du service (critères 9 à 12). Un prix sera décerné au club classé premier au niveau du DM.

Seuls les clubs à jour de leurs cotisations au Siège et au District à la date de clôture du concours (31 mars) sont classés.

Les indicateurs de performance servant de base à l'évaluation des clubs se limiteront exclusivement aux informations et délais de transmission requis par MyLCI, MyLion et le District.

I –LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES STATUTAIRES

Critère 1 : Tenue des réunions statutaires

Réunions du club

Tenue des réunions statutaires par mois (les PV doivent préciser la date, le type de réunion et le taux d'assiduité) : 100 points par réunion

Les réunions statutaires sont les AG, les Repas statutaires et les CA. Les PV doivent être postés sur le site internet du District pour être pris en compte.

Critère 2 : Rapport obligatoires sur MyLCI

- Le Rapport Mensuel des Effectifs (RME) : **100 points par rapport reporté sur le site du District ;**
- Le Rapport des officiels (PU101) : **1 000 points si le rapport est reporté sur le site du District ;**
- Les Rapports Trimestriels (RT1, RT2, RT3 et RT4) des Léo Clubs (pour les clubs parrains de Leo clubs) : **500 points par rapport reporté sur le site du District.**

NB : Ces rapports doivent être enregistrés sur MyLCI et reportés sur le site du District pour mériter les points y relatifs.

Critère 3 : Participation aux activités de zone et de région

- Participation aux réunions du CCGDZ : **100 points par membre de la SMA du club présent ;**
- Participation au Séminaire de région : **100 points par membre de la SMA du club présent ;**
- Participation à d'autres réunion et rencontre communes : **10 points par membre présent.**

Critère 4 : Participation aux rencontres internationales

- Participation au Congrès de District : **100 points par membre du club présent ;**
- Participation à la Convention du DM : **500 points par membre du club présent ;**
- Participation à la Conférence africaine : **500 points par membre du club présent ;**
- Participation à la Convention internationale : **1000 points par membre du club présent.**

Critères 5 : Cotisations au District

- Cotisations du 1^{er} semestre payées au plus tard le 30 septembre : **1 000 points ;**
- Cotisations du 2^{ème} semestre payées au plus tard le 28 février : **1 000 points.**

Critères 6 : Cotisations au Siège international

- Cotisations du 1^{er} semestre payées au plus tard le 30 septembre : **1 000 points ;**
- Cotisations du 2^{ème} semestre payées au plus tard le 28 février : **1 000 points.**

II – EFFECTIF DU CLUB

Critère 7 : Augmentation d'Effectif

- Accroissement de l'effectif : **500 points par nouveau membre ajouté ;**
- Perte de membre : - **500 points (500 points soustraits) par membre radié, sauf pour décès.**

Critère 8 : parrainage d'un nouveau Club et branche de club :

- Nouveau club : **5000 points par club parrainé** (à partager entre tous les clubs parrains) ;
- Effectif du nouveau club : **500 points par membre fondateur déclaré sur la fiche de demande du nouveau club au Siège** (à partager entre tous les clubs parrains) ;
- Branche de club : **500 points par nouveau membre ajouté** ;
- Nouveau Leo club : **5000 points par Leo club sponsorisé**.

III – LCIF, COLLECTES DE FONDS ET SERVICE :

Critère 9 : Soutien à la LCIF

- Dons des membres du club et du club à la LCIF : **2 points par USD**

Exemple : si un club ou un membre d'un club fait un don de 2 000 USD à la LCIF, le club aura droit à 2 X 2 000 soit 4 000 points

Critère 10 : Mobilisation de ressources pour œuvre

- a) Ressources de la LCIF mobilisées : **1 000 points par tranche entière de 10 000 USD reçus** ;
- b) Ressources locales mobilisées : **100 points par tranche entière de 100 000 FCFA mobilisés**.

NB : en cas de regroupement de plusieurs clubs, les points obtenus aux alinéas (a) et (b) sont répartis également entre les clubs.

Critère 11 : Montant et impact des œuvres

- a) Coût de l'activité : **100 points par tranche entière de 100 000 FCFA** ;
- b) Impact : **100 points par Lion présent**. (Une fiche de présence doit être établie, précisant les nom, prénom et club d'appartenance de chaque Lion présent).

Critère 12 : Activités de service relatives au cadre de service et à la nouvelle cause globale

- Vue : **2000 points par activité** ;
- Environnement : **2000 points par activité** ;
- Faim : **2000 points par activité** ;
- Diabète : **2000 points par activité** ;
- Cancer infantile : **2000 points par activité**.

Critère 13 : Cause particulière du Gouverneur

Chaque Gouverneur de District pourra désigner une cause particulière propre à son District : **500 points par activité liée à la cause (maximum 2 000 points par an)**

Critère 14 : Motivation particulière du Gouverneur

Chaque Gouverneur de District pourra indiquer une motivation particulière propre à son District : **1000 points**

IV – APPRECIATION DU CLUB PAR LES OFFICIELS :

Critère 15 : Appréciations de club par les Officiels

- Appréciation du Président de Zone : **0 à 1000 points ;**
- Appréciation du Président de Région : **0 à 1000 points ;**
- Appréciation du GLT du District : **0 à 1000 points ;**
- Appréciation du GMT du District : **0 à 1000 points ;**
- Appréciation du GST du District : **0 à 1000 points.**

Cette note d'appréciation sera attribuée par les Officiels avant le Congrès du District, en fonction des critères d'évaluation que chaque Officiel aura déterminé personnellement et en tenant compte de :

- *La participation des Clubs aux activités Lions dans la cité ;*
- *L'expérience et initiatives au sein du Club ;*
- *La qualité de la formation et des recrutements dans les clubs ;*
- *La qualité des procès-verbaux et rapports d'activités ;*
- *Les réponses aux courriers ;*
- *La qualité des bulletins et revues ;*
- *L'accueil rencontré lors de la visite aux Clubs et la présence effective des membres lors de ces visites, le respect de la ponctualité.*

V – PRIX DU DISTRICT MULTIPLE (DM)

- Les clubs classés premiers de chaque District seront sélectionnés pour le concours du District Multiple ;
- Ils seront classés suivant les critères de transmission des rapports (critère 2), de l'effectif (critères 7 et 8) et du service (critères 9 à 12) ;
- Un prix sera décerné au club classé premier au niveau du DM.

VI - MODALITES DE DEROULEMENT DU CONCOURS

- Le concours se déroule sur une durée de 12 mois (du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars inclus de l'année suivante) ;
- Les manifestations ou œuvres effectuées après la date de clôture du concours donneront lieu à une attribution de points qui seront reportés sur l'exercice suivant ;
- Il sera procédé au classement définitif lors de la dernière réunion du Cabinet du Gouverneur, et les résultats seront communiqués lors du Congrès Annuel.

VII – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- Le présent règlement qui abroge toutes dispositions antérieures, sera publié partout où besoin sera.
- Il prend effet à compter du mandat 2019-2020.

Fait à Lomé le 18 août 2019

André Ekoué GBADOE



Président du Conseil des Gouverneurs